

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 12 DÉCEMBRE 2016**

Le lundi douze décembre deux mille seize à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil municipal de la Ville d'Unieux se sont réunis en salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Christophe FAVERJON, Maire, après avoir été convoqués en date du deux décembre deux mille seize, en application des articles L.2121.10 et L.2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : MM et Mmes Christophe FAVERJON, René PERROT, Gisèle ARSAC, Christian ROUSSON, Corinne CABUT, Djida OUCHAOUA, Fabrice MIALON, Juliette HAUW, Liliane MATRA, Monique FAURAND, Agnès PESTRE, Gaston CONSTANT, Annie ARCHER, Pascal PEYRAT, Manuel DE-SA, Karine RICORT, Fabrice GARNIER, Véronique ROMEYER, Monique FRANCHINI, Serge BROUILLAT, Michel DOUTRE, Bernard CHAPELON, Dominique VIALON-CLAUZIER.

Pouvoirs déposés : M. Fabrice CORDAT à Mme Véronique ROMEYER, M. Eddy BEYDON à Mme Djida OUCHAOUA, Mme Nina MICHALSKI à M. Fabrice MIALON, Mme Babette LUYA à Mme Monique FRANCHINI, Mme Laurence VERNET à M. Michel DOUTRE, M. Frédéric BATTIE à Mme Dominique VIALON-CLAUZIER.

Nombre de conseillers : 29 - Nombre de présents : 23 - Nombre de votants : 29
Désignation de secrétaire de séance : Mme Gisèle ARSAC

Décision du Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT:

Les Conseillers municipaux ont eu connaissance des décisions prises par Monsieur le Maire au titre de l'article L 2122 – 22 du CGCT.

Le compte rendu du précédent Conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

1 - SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE

Lors du dernier Conseil municipal, les membres du Conseil avaient, à la majorité, donné un avis négatif sur l'augmentation des compétences de Saint-Étienne Métropole en vue de sa transformation en Communauté urbaine puis en Métropole. Cet avis négatif était motivé à la fois par la constatation, lors des transferts précédents, que le service offert à la population se dégradait en même temps qu'il se traduisait par une augmentation des impôts de l'agglomération et encore plus fortement pour la taxe d'ordures ménagères.

Monsieur le Maire a proposé au Conseil municipal d'approuver une délibération initiée par des communes de l'agglomération protestant contre la diminution du nombre de Conseillers communautaires qui dans notre commune se traduira par l'absence de représentation de l'opposition à Saint-Étienne Métropole. Cette proposition de délibération demande l'application de l'accord local. **Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la demande d'application de l'accord local.**

Il a également été proposé au Conseil municipal de procéder à l'élection des 2 représentants de la commune d'Unieux. Cette élection a lieu selon le texte à la proportionnelle à la plus forte moyenne. Pour les groupes désirant présenter une liste (selon la loi, la liste ne peut comporter que des Conseillers communautaires et elle peut être incomplète). Cette liste devant être déposée au Secrétariat général avant le lundi 12 décembre midi.

Le Conseil municipal par 21 voix pour, 2 abstentions (M. Battie, Mme Vialon-Clauzier) et 6 ne prenant pas part au vote (Mme Luya, Mme Franchini, M. Brouillat, M. Doutre, M. Chapelon, Mme

Vernet) désigne M. Christophe FAVERJON et Mme Djida OUCHAOUA en qualité de Conseiller communautaire.

Dans le cadre du passage en Communauté urbaine, le **Conseil municipal par 27 voix pour et 2 abstentions** (M. Battie, Mme Vialon-Clauzier) autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation à signer avec Saint-Étienne Métropole la convention de reversement de la taxe d'aménagement à la commune, les documents relatifs à la mise à disposition des biens et au transfert de la dette ainsi que les conventions à intervenir dans le cadre des transferts de compétence.

2 - ADMISSIONS EN NON-VALEURS

Monsieur le Trésorier Principal porte à la connaissance de la commune qu'il n'a pas pu, malgré les procédures réglementaires employées, recouvrer différents titres, côtes ou produits en raison de divers motifs (débiteurs insolubles, adresse inconnue, montant de la créance inférieur au seuil des poursuites).

Dans ces conditions, le **Conseil municipal par 27 voix pour et 2 abstentions** (M. Battie, Mme Vialon-Clauzier) admet en non-valeurs les montants suivants :

3 430,58 euros sur l'exercice 2011/2014 (état arrêté à la date du 30 novembre 2016).

3 - DÉCISION MODIFICATIVE

Suite à la réunion des Commissions Gestion/Finances et Aménagement du Territoire et Développement Durable du 1^{er} décembre dernier, le Conseil municipal par 21 voix pour, 8 contre (Mme Franchini, Mme Luya, M. Brouillat, M. Doutré, M. Chapelon, M. Vernet, M. Battie, Mme Vialon-Clauzier) approuve la décision modificative comme suit :

42316	VILLE D'UNIEUX	DM n°6 2016
Code INSEE	Budget Commune M14	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM 6 CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2016

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60633-821 : Fournitures de voirie	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-611-33 : Contrats de prestations de services	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61351-33 : Location de film	10 341.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	50 341.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64111-821 : Rémunération principale	65 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	65 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	115 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	115 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-657481-33 : chorale si l'on chantait	0.00 €	341.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	341.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	115 341.00 €	115 341.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	115 000.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	115 000.00 €
D-1641-01 : Emprunts en euros	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2115-821 : Terrains bâtis	0.00 €	65 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	65 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2312-821 : Agencements et aménagements de terrains	0.00 €	35 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	35 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	115 000.00 €	0.00 €	115 000.00 €
Total Général		115 000.00 €		115 000.00 €

(1) y compris les restes à réaliser

4 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil municipal **approuve à l'unanimité** les modifications du tableau des effectifs comme suit :

Filière Animation :

- Transformation d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet (21.25 heures hebdomadaires) en un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet.
- Création d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet (28.00 heures hebdomadaires).
- Création d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet (34.00 heures hebdomadaires).

Filière Technique :

- Transformation de deux postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe en deux postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe. Avancements possibles en application du décret n° 2009-1711 du 29 décembre 2009.
- Transformation d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en un poste d'agent de maîtrise. Promotion interne 2016.
- Suppression d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

Filière Administrative :

- Création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe.

5 - AVENANT N°3 À LA CONVENTION DE LA MISE À DISPOSITION DE LOCAUX MUNICIPAUX POUR LE SIDR AU PÔLE DE SERVICES D'UNIEUX

Suite au renouvellement de l'agrément du Relais Assistantes Maternelles du SIDR par la CAF de la Loire pour les années 2016 à 2020 et aux évolutions qui en découlent notamment les modifications relatives aux missions de l'animatrice et de la chargée d'accueil du Pôle de services (agent employé de la Ville d'Unieux), le Conseil municipal décide à **l'unanimité** d'augmenter de 14 % à 20 % la participation du SIDR pour la prise en charge des salaires de la chargée d'accueil du Pôle de services, avec une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 et **approuve à l'unanimité** l'avenant n°3 de la convention de mise à disposition de locaux signée le 9 novembre 2007, modifiée par avenants et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation à le signer.

6 - VENTE DE L'ANCIENNE ÉCOLE DU BOURG

Le Conseil municipal par 27 voix pour et 2 abstentions (*M. Battie, Mme Vialon-Clauzier*) approuve et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation à cet effet à signer un avenant à la promesse de vente prévoyant :

- d'une part, une cession du bâtiment en l'état pour la somme de 200 000€, payable à 80% lors de la signature de l'acte et 20% au maximum 4 mois après la signature,
- de prévoir les modalités de mise en œuvre de la clause de l'assurance pour reverser la part de l'indemnité relative à la garantie de reconstruction à neuf.
- d'autre part, de prévoir une précision à l'acte initial qui permettra aux bénéficiaires de la promesse de vente de se substituer à toute personne morale ou physique. Cette substitution pourrait concerner la totalité ou une partie du bâtiment.

7 - RÉFLEXION SUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire informe qu'après la concertation menée dans le cadre des dernières réunions des Conseils de quartier, mais aussi à travers un recueil d'avis parut dans le Bulletin municipal et mis en ligne sur le site internet, le Conseil municipal se prononcera sur l'extinction de l'éclairage public en début d'année 2017.

INFORMATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE :

• **Inondations**

Monsieur le Maire fait l'état des lieux de l'épisode pluvieux fin novembre dernier. Quelques inondations dans les caves rue de la Paix et de l'Industrie. Il souligne que l'ensemble des aménagements est un modèle de coopération intercommunale. Il rappelle que le Plan communal de Sauvegarde est en cours d'élaboration. Lors de cet épisode, la rivière a emporté le pont de l'hôpital alors que les travaux étaient demandés depuis deux ans. Monsieur le Maire a bon espoir que cet effondrement accélère les travaux que doit effectuer Saint-Étienne Métropole et améliore la sécurisation des rivières. Il informe que la RD25 a été rouverte dès le lendemain matin et qu'il a pu vérifier la présence active des fonctionnaires ainsi que leur forte mobilisation.

• **Emprunts toxiques :**

Monsieur le Maire explique que les 4 communes qui avaient décidé de ne pas accepter l'aide de l'État afin de sortir des emprunts toxiques n'ont pas obtenu gain de cause, le Tribunal estimant que les maires qui ont contracté ces emprunts ont signé en toute connaissance de cause. Monsieur le Maire salue les Unieutaires qui ont décidé lors de la consultation de sortir des emprunts toxiques ainsi que les membres du Conseil municipal qui ont voté à l'unanimité la sortie des emprunts toxiques.

• **Centre d'enfouissement Borde Matin de Roche la Molière**

Monsieur le Maire explique que lors des conseils de quartiers de Côte-Quart et de la Croix de Marlet, les habitants ont fait part des nuisances liées au centre d'enfouissement. Une réunion publique va être programmée courant janvier 2017 en présence de représentants du centre d'enfouissement.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire n'ayant reçu aucune autre remarque ou observation, la séance du Conseil municipal est levée.

Fait à Unieux, le 19 décembre 2016.

Le Maire,

Christophe FAVERJON.

